



Paris, le 8 janvier 2008

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Réaction de l'AMF sur la mise en place d'un service minimum dans les écoles primaires en cas de grève

Jacques Pélissard, Président de l'AMF, déclare que c'est à l'Education nationale d'organiser le service minimum dans les écoles primaires en cas de grève des enseignants. Xavier Darcos, ministre de l'Education nationale propose que ce service soit organisé en externe par les communes qui le veulent. Il s'agit donc d'une conception originale du service minimum par report de la responsabilité de l'Etat sur des acteurs étrangers aux conflits ayant conduit à la grève.

Il rappelle que pour rendre service aux familles, certaines communes assurent d'ores et déjà un service minimum, sur la base du volontariat et sur leurs financements propres, en mettant en place une solution d'accueil.

Par ailleurs, l'Association des maires de France prend acte de la compensation financière partielle proposée par l'Etat au profit des communes volontaires pour organiser ce service minimum.

L'AMF tient à insister sur le fait que l'organisation d'un tel service est décidée librement par chaque commune, en fonction des contingences locales et du besoin des familles.

Contacts Presse :

Marie-Hélène GALIN
Tél. 01 44 18 13 59
mhgalin@amf.asso.fr

Thomas OBERLE
Tél. 01 44 18 51 91
toberle@amf.asso.fr